



## Accident du travail et licenciement

Par **melanosporum**, le **07/10/2014 à 10:17**

Bonjour, j'ai été embauché en CDD dans une entreprise en fonderie de metal en mars 2014, victime d'un accident du travail en juin je suis toujours arrêté. Mon contrat s'achevant fin septembre ils n'ont pas souhaiter me renouveler... ce que je peux comprendre.

En revanche l'accident est survenu à cause de vêtements de protection trop usés, du métal en fusion a traversé le pantalon censé me proteger me brûlant au 3e degrés (j'ai eu une greffe de peau de la taille d'une orange). Mon médecin n'exclut pas d'éventuelles séquelles.

Que puis je faire ?

Merci pour votre reponse.

Par **P.M.**, le **07/10/2014 à 10:54**

Bonjour,

Il ne s'agit donc pas d'un licenciement mais d'un non renouvellement du CDD qui apparemment ne prévoyait pas de clause le rendant automatique...

Pour ce qui concerne l'accident du travail, vous pourriez faire valoir la faute inexcusable de l'employeur par l'intermédiaire de la CPAM...

Par **melanosporum**, le **07/10/2014 à 11:11**

Effectivement rien à dire au sujet du contrat, je vais donc me renseigner auprès de la CPAM, merci beaucoup.

Par **Olivier68130**, le **07/10/2014 à 17:46**

Bonjour j'ai été embauché avec un CDI en Suisse en boulangerie voici ma question j'ai été licencié car j'ai un cancer j'aimerais savoir si j'ai droit à des indemnités les sentiments vus que ça fait sa 7 ans que je travaille ce boulanger en Suisse et j'aimerais connaître la somme si possible tu me dois merci

Par **P.M.**, le **07/10/2014 à 17:58**

Bonjour,  
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...